



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Approuvé**, par 12 voix « pour », aucune voix « contre » et trois abstentions, la composition du Bureau pour la période 2018-2019 comme suit :

Président :	Christian Cheyroux (Devise communale)
Vice-Président :	René Gisiger (Devise communale)
Membre :	Ivan Martignoni (Alternative villageoise)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

- ✓ **Approuvé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la Commission des finances concernant les comptes de l'exercice 2017.

- ✓ **Pris**, par 15 voix « pour », soit l'unanimité des membres présents, une délibération décidant :

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 tels que figurant sur le tableau annexé à la présente pour un montant total de CHF 218'266.60.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

- ✓ **Pris**, par 15 voix « pour », soit l'unanimité des membres présents, une délibération décidant :

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 9'939'342.47 aux charges et de CHF 9'999'020.07 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 59'677.60.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 10'215'637.05 aux dépenses et de CHF 90'664.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 10'124'973.05.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 10'124'973.05 par l'autofinancement à raison de CHF 4'928'372.66 au moyen de la somme de CHF 1'294'695.06 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 3'574'000.00 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 59'677.60.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le solde non couvert, au montant de CHF 5'196'600.39, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 59'677.60 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 70'889'340.51 qui se compose de :

- Patrimoine financier	CHF	35'132'767.90
- Patrimoine administratif	CHF	<u>35'756'572.61</u>
Total de l'actif	CHF	70'889'340.51

et au passif un montant de CHF 70'889'340.51 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires	CHF	3'472'629.04
- Dettes à court, moyen et long termes	CHF	15'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières	CHF	161.65
- Provisions	CHF	2'368'277.50
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements	CHF	166'136.46
- Fortune nette	CHF	<u>49'882'135.86</u>
Total du passif	CHF	70'889'340.51

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 1'172'400.00 et correspondent à la part qui serait à la charge de la commune sur l'insuffisance de couverture des engagements de la CAP.

✓ **Pris**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une résolution décidant :

1. De donner un préavis favorable à la nomination de M. Christophe Dubois au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux dès le 1^{er} janvier 2019.
2. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Pris**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une résolution décidant :
 1. De donner un préavis favorable à la nomination de M. Bastien Mattana au grade de Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux dès le 1^{er} janvier 2019.
 2. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.

- ✓ **Donné mandat**, par 14 voix « pour » et une abstention, au Conseil administratif d'examiner une mesure de fermeture du chemin de Quédan au trafic non-agricole.

- ✓ **Donné mandat**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, au Conseil administratif de revoir la problématique d'attribution des salles, le règlement et la communication avec les associations au sujet des manifestations.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI